



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 décembre 2009

AVENANT À LA CONVENTION CADRE
D'APPLICATION DU CONTRAT DE PROJETS
ETAT RÉGION POITOU-CHARENTES 2007-
2013

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Hüseyin YILDIZ -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Gaëlle MANGIN
- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Julie BIRET -

AMERU

**AVENANT À LA CONVENTION CADRE D'APPLICATION DU
CONTRAT DE PROJETS ETAT RÉGION POITOU-CHARENTES
2007-2013**

Monsieur Alain PIVETEAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

A la demande du Conseil Régional, des précisions relatives au projet « Coeur d'Agglomération » de Niort doivent être apportées à la convention cadre d'application du contrat de projets 2007-2013 validée par le Conseil municipal le 28 septembre 2009.

L'avenant joint en annexe, qui a pour objet de compléter la convention, mentionne tout particulièrement la prise en compte de l'intermodalité dans la mise en oeuvre du projet « coeur d'agglomération » et son articulation avec le projet de pôle d'échange multimodal relevant de l'article 8 du CPER 2007-2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant à la convention cadre d'application du contrat de projets Etat Région Poitou Charentes 2007-2013.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Alain PIVETEAU